



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 21 décembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Michel BACHELARD, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Héléne ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, M. François-André ALLAERT, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Stéphan CLAUDET, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER.

OBJET : IFORE - Poursuite du soutien financier engagé en 2004 - Avenant n° 3 couvrant la période du 1er semestre 2007

Par délibération en date du 23 septembre 2004, le Conseil de Communauté a attribué une subvention à l'IFORE Bourgogne pour la mise en place de la Bourse des PME et pour le suivi des PME menant à des opérations de transmission et de reprise d'entreprises. Cet engagement s'est traduit par une convention signée le 4 octobre 2004 précisant les modalités de versement de la participation du Grand Dijon.

17.500 € ont été versés au vu du bilan présenté par l'IFORE Bourgogne faisant apparaître la réalisation de l'objectif de 10 opérations de transmission – reprise sur le territoire du Grand Dijon au cours de la première année de fonctionnement.

Si le dispositif mis en place par l'IFORE Bourgogne a fait preuve de son efficacité, il est apparu qu'il fallait à très court terme, envisager de passer à la vitesse supérieure pour accélérer les services rendus en la matière tant aux cédants qu'aux repreneurs.

Il a donc été convenu que soit mise en place en 2006 sous la tutelle de la région, une structure associative fédératrice, élargie à de nouvelles organisations et à de nouveaux partenaires.

Dans l'attente de cette création, la convention passée avec l'IFORE Bourgogne a été prolongée par deux avenants successifs :

Période septembre 2005 – février 2006

Le 6 octobre 2005, le Grand Dijon a délibéré pour reconduire son partenariat avec un engagement de versement de participation à hauteur de 8.750 € correspondant à 5 dossiers de transmission - reprise.

x Période mars 2006 – décembre 2006

Le partenariat a été reconduit une seconde fois par délibération du 29 juin 2006 soit le financement des 10 mois restant ce qui équivaut à 14.500 €.

Par courrier en date du 2 octobre dernier, l'IFORE Bourgogne nous fait part du retard pris dans la création d'un portail unique de la transmission d'entreprises avec la Région Bourgogne qui en sera le chef de file.

Il sollicite le Grand Dijon afin que soit reconduit à nouveau son partenariat pour les six premiers mois de l'année 2007 à hauteur de 8.750 € correspondant à 5 dossiers de transmission – reprise.

Les objectifs sont aujourd'hui largement dépassés : 33 dossiers de transmission – reprise ont été réalisés sur le territoire de l'agglomération dijonnaise pour un objectif initial de 23.

Au vu de ces résultats positifs, il est proposé de donner suite à la demande présentée par l'IFORE Bourgogne compte tenu des résultats enregistrés par cet organisme ; un avenant n° 3 à la convention initiale viendra concrétiser ce nouvel engagement.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **de reconduire** le partenariat avec l'IFORE Bourgogne dans l'attente de la mise en oeuvre de la structure associative fédératrice sous tutelle de la Région ;
- **d'attribuer** une subvention complémentaire de 8.750 € à l'IFORE Bourgogne ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n° 3 à la convention du 4 octobre 2004 passée entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et l'IFORE Bourgogne, fixant les modalités de versement de cette participation ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette affaire ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2007.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006



Publié le **22 DEC. 2006**
Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Président



Pour le Président,
le vice-Président,

VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 21-12-06
DIJON, le : 22 DEC. 2006
LE PRÉSIDENT,

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION

entre
LE GRAND DIJON
et

Patrice Tapié



**L'Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne
(IFORE)**

Il est proposé de passer l'avenant n° 3 à la convention initiale :

Entre

- Le Grand Dijon, domiciliée 40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON et représentée par son président, François REBSAMEN ci-après désignée « la COMADI » D'une part

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

27 DEC. 2006

Et

- L'IFORE, Institut de Formation aux Entreprises de Bourgogne, domicilié 14M rue Pierre de Coubertin - Parc de Mirande - 21000 DIJON, représenté par son Président, Patrice TAPIE ci-après désigné « l'IFORE » D'autre part



Article 1 : Participation financière de la COMADI

L'article 1 de l'avenant n°2 est complété comme suit :

La COMADI s'engage à verser une subvention de 8.750 € pour permettre la poursuite de l'action de l'IFORE Bourgogne en matière de transmission-reprise conformément à l'annexe financière ci-jointe.

Le versement interviendra au vu d'un bilan présenté par l'IFORE faisant apparaître la réalisation de 5 opérations complémentaires de transmissions-reprises de PME.

Article 2 : Durée

L'article 2 de l'avenant n° 2 est modifié comme suit :

Prorogation de 6 mois de l'avenant n° 2 signé en date du 10 juillet 2006 pour une période commençant le 1^{er} janvier 2007 et se terminant le 30 juin 2007.

Les autres articles restent inchangés.

Fait à DIJON, le

Pour la COMADI,
Le Président

Pour l'IFORE,
Le Président